



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 juillet 2015
3003 Berne-Wabern, le 21 juillet 2015

Le mois de juin 2015 / 2^{ème} trimestre 2015

en un coup d'œil

	Juin 2015	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015
Etrangers (population résidente permanente)	1'974'907	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'972	37'147	35'152
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	9'345	49'116	50'013
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'582	10'405	11'402
Autorisations octroyées ressortissants d'un Etat tiers	572	3'918	3'216
Dérogations aux conditions générales d'admission	533	3'186	3'181
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'664	20'370	21'551
Naturalisations	3'245	15'714	15'201

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Contingents UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	11
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	11
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	12
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	13
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	14
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	15
4. Taux de chômage	17
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	18
6. Regroupement familial	19
7. Naturalisations	21
8. Autorisations d'établissement C octroyées	22
9. Définitions	23

1. Population étrangère au 30.06.2015

Population étrangère résidente permanente			
	Juni 2014	Juin 2015	Différence en %
Total	1'914'531	1'974'907	+ 3.2
UE-28/AELE	1'303'027	1'348'977	+ 3.5
UE-17	1'195'033	1'228'691	+ 2.8
UE-8	57'543	68'842	+ 19.6
UE-2	16'083	17'544	+ 9.1
Croatie	30'472	30'008	- 1.5
Ressortissants d'Etats tiers	611'504	625'930	+ 2.4

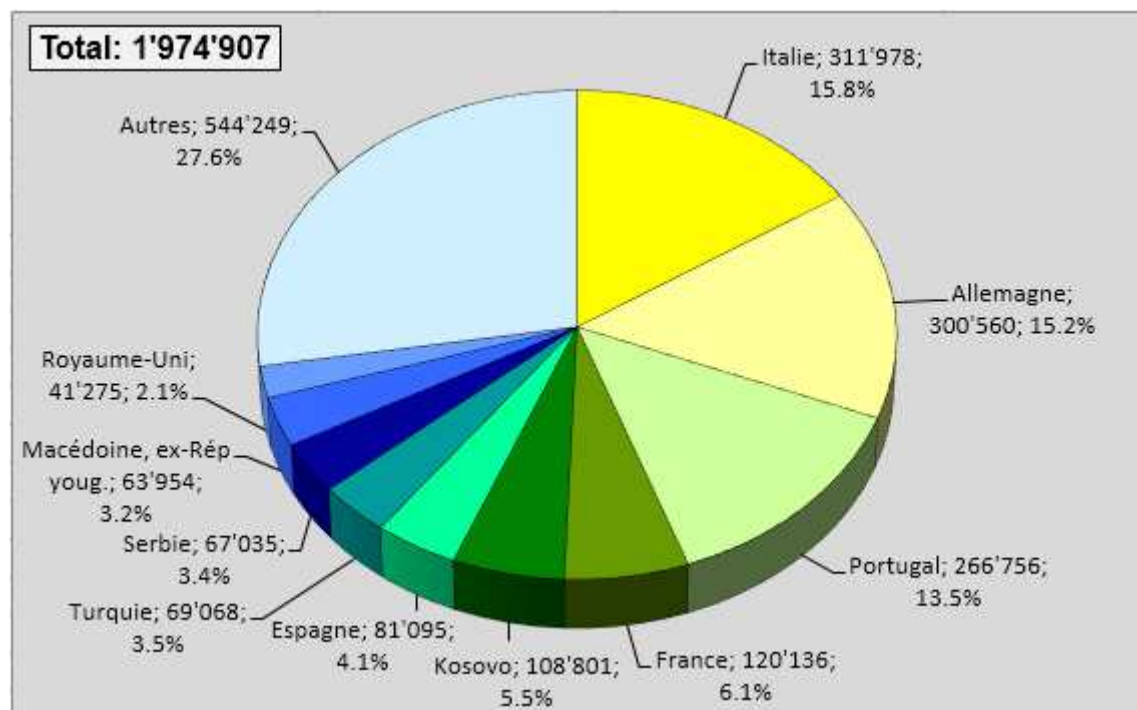
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	1'974'907	100.0%	60'376	+ 3.2%
Autorisations de courte durée (<12 mois)	27'396	1.4%	- 2'412	- 8.1%
Autorisations de séjour	667'102	33.8%	34'482	+ 5.5%
Autorisations d'établissement	1'280'409	64.8%	28'306	+ 2.3%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Juin 2014	Juin 2015	Différence en %
Total	62'110	56'216	- 9.5
UE-28/AELE	51'145	45'505	- 11.0
UE-17	36'095	32'984	- 8.6
UE-8	11'796	9'610	- 18.5
UE-2	2'947	2'652	- 10.0
Croatie	241	187	- 22.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'965	10'711	- 2.3

Source : SYMIC

- En juin 2015, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68,3 % de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31,7 %.
- En juin 2015, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80,9 % de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19,1 % restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs¹

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
Italie	+ 7'573	Serbie	- 5'903
Portugal	+ 7'485	Croatie	- 464
France	+ 7'098	Bosnie et Herzégovine	- 309
Kosovo	+ 6'994	Etats-Unis d'Amérique	- 287
Allemagne	+ 4'596	Turquie	- 92

Source : SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à mars 2014	Janvier à mars 2015
Solde migratoire	+ 37'147	+ 35'152
Solde naturel de la population étrangère	+ 6'766	+ 8'131
Solde de nationalité	- 15'903	- 15'360

Source : SYMIC

¹ Les chiffres les plus importants concernent le Kosovo et la Serbie puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 14	Jun 15	Différence en %	Janvier à Jun 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	10'804	11'774	+ 9.0	70'764	72'308	+ 2.2
UE-28/AELE	8'219	8'461	+ 2.9	52'500	52'220	- 0.5
UE-17	6'649	6'959	+ 4.7	43'802	43'340	- 1.1
UE-8	1'223	1'207	- 1.3	6'643	7'163	+ 7.8
UE-2	295	238	- 19.3	1'693	1'359	- 19.7
Croatie	26	34	+ 30.8	227	216	- 4.8
Ressortissants Etats tiers	2'585	3'313	+ 28.2	18'264	20'088	+ 10.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jun 14	Jun 15	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	10'124	10'726	+ 5.9	54'835	55'389	+ 1.0
UE-28/AELE	8'620	9'075	+ 5.3	45'175	45'322	+ 0.3
UE-17	6'214	6'337	+ 2.0	31'571	32'660	+ 3.4
UE-8	1'683	2'109	+ 25.3	9'869	9'125	- 7.5
UE-2	686	588	- 14.3	3'538	3'324	- 6.0
Croatie	32	35	+ 9.4	147	150	+ 2.0
Ressortissants Etats tiers	1'504	1'651	+ 9.8	9'660	10'067	+ 4.2

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 14	Jun 15	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	7'419	8'227	+ 10.9	49'302	51'749	+ 5.0
UE-28/AELE	5'791	6'258	+ 8.1	36'505	38'409	+ 5.2
Ressortissants Etats tiers	1'628	1'969	+ 20.9	12'797	13'340	+ 4.2

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour janvier à juin 2015 : 5 673 (population étrangère résidente permanente) ; 2 717 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 14	Jun 15	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	5'636	6'604	+ 17.2	31'058	33'646	+ 8.3
UE-28/AELE	4'162	4'962	+ 19.2	22'741	25'301	+ 11.3
UE-17	3'713	4'473	+ 20.5	20'459	22'564	+ 10.3
UE-8	295	337	+ 14.2	1'435	1'944	+ 35.5
UE-2	92	85	- 7.6	572	492	- 14.0
Croatie	34	35	+ 2.9	162	151	- 6.8
Ressortissants Etats tiers	1'474	1'642	+ 11.4	8'317	8'345	+ 0.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Jun 14	Jun 15	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	5'093	5'269	+ 3.5	36'896	35'030	- 5.1
UE-28/AELE	4'211	4'008	- 4.8	32'238	29'106	- 9.7
UE-17	2'904	2'904	+/- 0.0	22'913	21'114	- 7.9
UE-8	974	753	- 22.7	7'430	6'117	- 17.7
UE-2	311	324	+ 4.2	1'790	1'762	- 1.6
Croatie	4	9	+ 125.0	51	54	+ 5.9
Ressortissants Etats tiers	882	1'261	+ 43.0	4'658	5'924	+ 27.2

Source : SYMIC

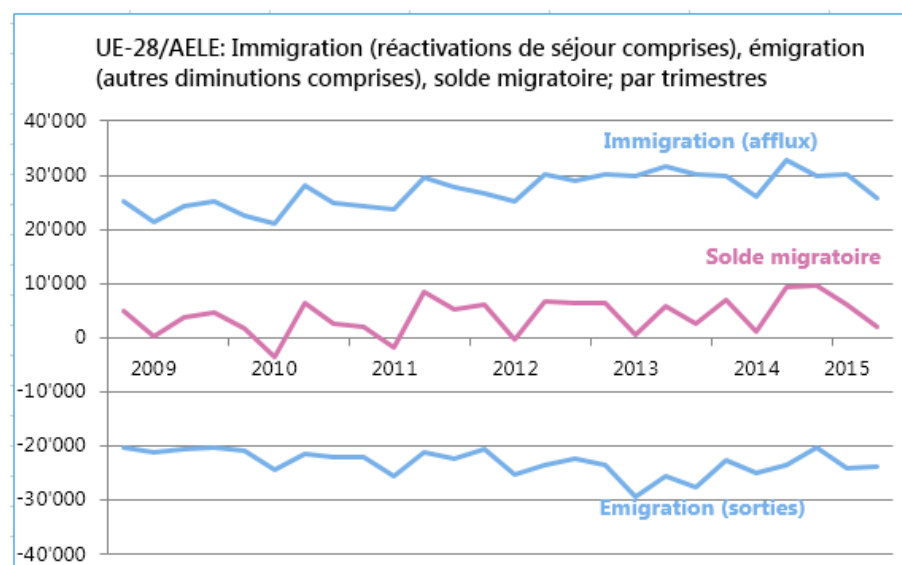
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à juin 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente (+2,2%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à juin 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente (+8,3%).
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à juin 2015 a diminué par rapport à l'année précédente (-5,4%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à juin 2015 : 9 183 (population étrangère résidente permanente) ; 23 586 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

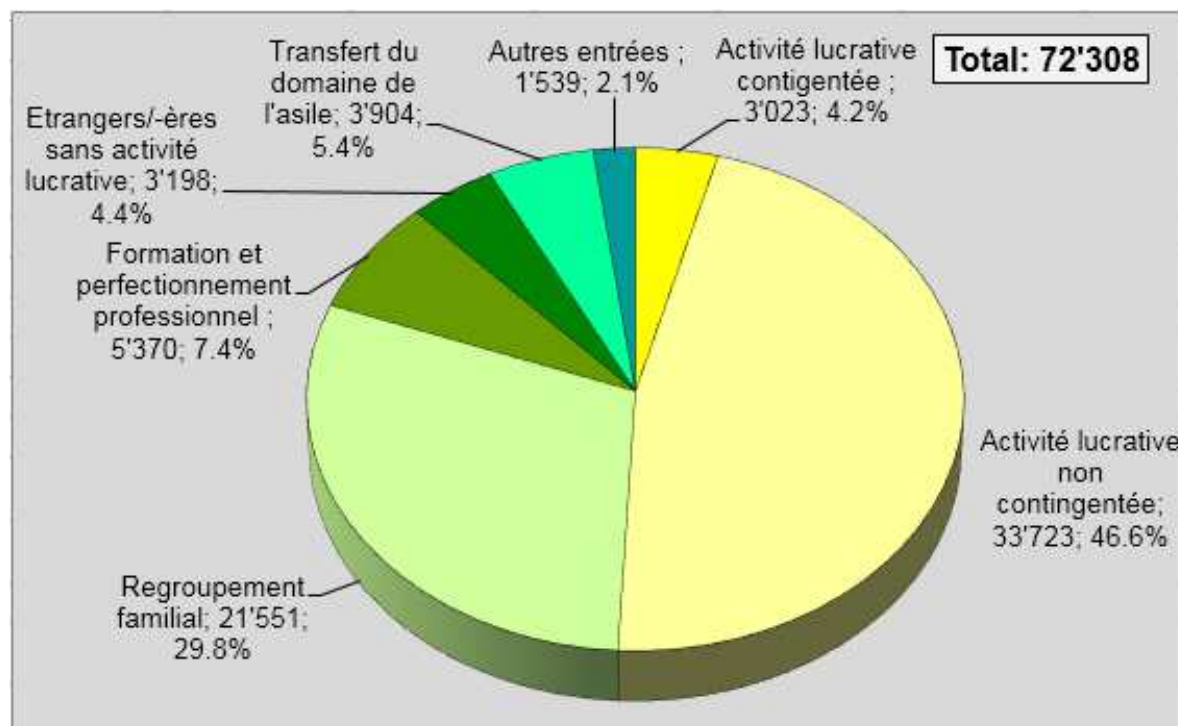
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Juin 2014	Jun 2015	Différence en %	janvier à juin 2014	janvier à juin 2015	Différence en %
Total	4'732	4'972	+ 5.1	37'147	35'152	- 5.4
UE-28/AELE	3'682	3'312	- 10.0	27'808	24'400	- 12.3
UE-17	2'590	2'335	- 9.8	21'744	18'798	- 13.5
UE-8	905	846	- 6.5	5'018	4'876	- 2.8
UE-2	190	139	- 26.8	975	695	- 28.7
Croatie	0	2	--	66	45	- 31.8
Ressortissants Etats tiers	1'050	1'660	+ 58.1	9'339	10'752	+ 15.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juin 2014	Jun 2015	Différence en %	janvier à juin 2014	janvier à juin 2015	Différence en %
Total	1'467	1'877	+ 27.9	- 413	- 510	- 23.5
UE-28/AELE	1'527	2'031	+ 33.0	- 1'187	- 650	+ 45.2
UE-17	1'029	1'043	+ 1.4	- 1'808	- 1'356	+ 25.0
UE-8	321	923	+ 187.5	214	501	+ 134.1
UE-2	172	73	- 57.6	401	211	- 47.4
Croatie	21	4	- 81.0	31	8	- 74.2
Ressortissants Etats tiers	- 60	- 154	- 156.7	774	140	- 81.9

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à juin 2015
(population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Juillet	5'182	4'865	- 6.1	5'485	5'453	- 0.6	9'761	9'392	- 3.8
Août	4'182	4'385	+ 4.9	3'743	3'525	- 5.8	7'569	6'901	- 8.8
Septembre	4'829	4'701	- 2.7	4'072	3'553	- 11.8	8'096	7'531	- 7.0
Octobre	4'991	5'389	+ 7.9	4'007	3'457	- 13.7	8'751	8'051	- 8.0
Novembre	4'569	4'575	+ 0.1	3'947	3'124	- 20.9	7'499	6'076	- 19.0
Décembre	3'440	3'652	+ 6.2	6'984	5'204	- 25.5	11'037	8'643	- 21.7
Janvier	4'915	5'141	+ 4.6	5'122	6'389	+ 24.7	9'212	12'233	+ 32.8
Février	4'420	4'615	+ 4.4	3'681	3'456	- 6.1	6'789	6'951	+ 2.4
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Total	54'616	55'263	+ 1.2	57'653	52'994	- 8.1	101'829	96'607	- 5.1

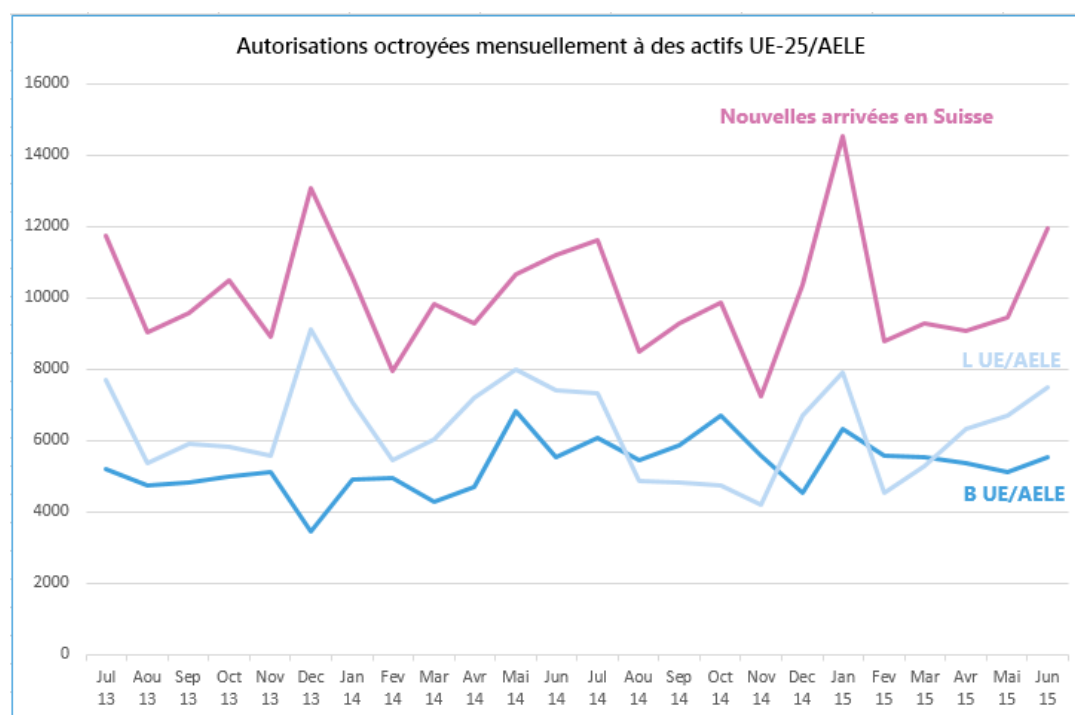
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Juillet	0	1'211	+ 100.0	2'230	1'877	- 15.8	1'986	2'214	+ 11.5
Août	545	1'083	+ 98.7	1'618	1'347	- 16.7	1'463	1'602	+ 9.5
Septembre	0	1'164	+ 100.0	1'831	1'262	- 31.1	1'474	1'732	+ 17.5
Octobre	0	1'315	+ 100.0	1'812	1'285	- 29.1	1'753	1'805	+ 3.0
Novembre	545	991	+ 81.8	1'645	1'062	- 35.4	1'401	1'157	- 17.4
Décembre	0	893	+ 100.0	2'117	1'477	- 30.2	2'022	1'713	- 15.3
Janvier	0	1'175	+ 100.0	1'972	1'527	- 22.6	1'371	1'887	+ 37.6
Février	545	982	+ 80.2	1'750	1'097	- 37.3	1'141	1'344	+ 17.8
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Total	4'888	12'456	*+ 154.8	22'973	17'922	- 21.9	20'504	21'625	+ 5.5

* La forte augmentation des autorisations de séjour B enregistrée pour les actifs en provenance d'Etats de l'UE-8 depuis le 1^{er} mai 2014 s'explique en premier lieu par un changement de système. Depuis cette date, les autorisations B ne sont plus soumises à des nombres maximums (clause de sauvegarde). Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} juin 2015 au 31 août 2015 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Juin	53	248	712	2'204
Juillet				
Août				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans le protocole additionnel III paraphé en 2013. L'initiative « Contre l'immigration de masse » ayant été acceptée, le Conseil fédéral n'a pas pu signer le Protocole III négocié en vue de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. En effet, ce protocole n'aurait pas été compatible avec les nouvelles dispositions constitutionnelles. L'admission des ressortissants croates reste donc soumise à la LEtr. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates (hors contingents pour ressortissants d'Etats tiers), à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 27 autorisations de séjour B et 35 autorisation de courte durée L ont été utilisées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Attributions autorisations frontalières			Effectif des frontaliers actifs	
	2013	2014	2015	2014	2015
Janvier	6'182	4'938	4'419	281'970	295'268
Février	4'794	3'977	3'889	281'970	295'268
Mars	4'479	5'333	4'301	281'970	290'410
Avril	6'694	5'483	5'223	286'475	--
Mai	6'246	4'484	4'111	286'475	--
Juin	5'152	4'789	5'159	286'475	--
Juillet	5'499	5'517		289'385	
Août	4'637	4'503		289'385	
Septembre	5'519	5'228		289'385	
Octobre	5'797	5'785		293'267	
Novembre	5'275	4'956		293'267	
Décembre	4'205	4'020		293'267	

Sources : Attributions autorisations frontalières : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Juin 2014	Juin 2015	Différence	
			absolue	en %
Total général	793 233	805 045	11 812	1.5
Travailleurs	578 424	564 018	- 14 406	- 2.5
Indépendants	73 646	81 142	7 496	10.2
Travailleurs détachés	141 163	159 885	18 722	13.3

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	55 824	57 423	1 599	2.9
Travailleurs	32 189	31 062	- 1 127	- 3.5
Indépendants	7 315	7 617	302	4.1
Travailleurs détachés	16 320	18 744	2 424	14.9

Annonces par secteurs économiques

Total général	55 824	57 423	1 599	2.9
Agriculture	5 162	5 341	179	3.5
Industrie et artisanat	20 501	22 076	1 575	7.7
Services	30 161	30 006	- 155	- 0.5

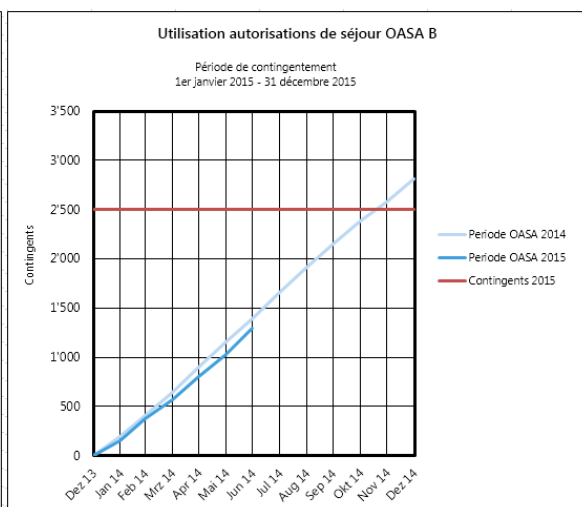
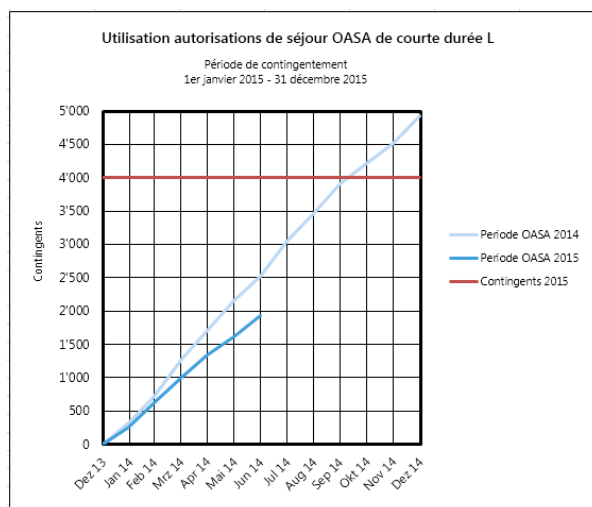
Source : SYMIC

- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a baissé de juillet 2014 à juin 2015 à la même période de l'année précédente. La diminution est de -5,1 % (-5 222 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de +5,5 % (+1 121 personnes) par rapport au même mois de l'année précédente.
- Contingents UE-2 : Pour le premier trimestre de contingentement, qui va de juin à août 2015, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 248 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 2 204.
- Les autorisations frontalières nouvellement octroyées ont augmenté de -7,7 % en juin 2015 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En juin 2015, 26 361 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de +11,5% (+2 726 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en juin 2015 par rapport au même mois de l'année précédente (-3,5%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers⁵

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées
Janvier	316	258	189	152
Février	715	631	409	373
Mars	1'274	1'007	639	566
Avril	1'712	1'334	897	808
Mai	2'147	1'618	1'159	1'026
Juin	2'525	1'926	1'393	1'290
Juillet	3'049		1'655	
Août	3'481		1'918	
Septembre	3'907		2'145	
Octobre	4'232		2'379	
Novembre	4'516		2'578	
Décembre	4'923		2'813	

Source : SYMIC



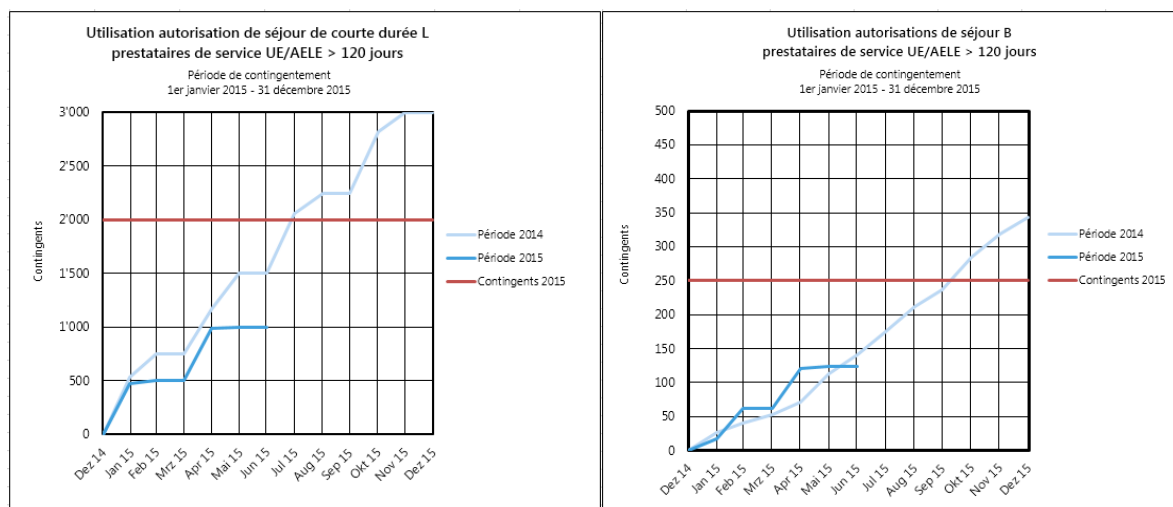
- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin juin 2015, à 48 % des autorisations de séjour de courte durée L et 52 % des autorisations de séjour B.

⁵ Le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) ont été réduits de 1000 unités chacun pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 4000 permis L et 2500 permis B sont à disposition.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an⁶

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées
Janvier	537	477	26	18
Février	750	500	41	62
Mars	750	500	53	62
Avril	1'168	986	71	121
Mai	1'500	1'000	113	124
Juin	1'500	1'000	141	124
Juillet	2'059		175	
Août	2'250		212	
Septembre	2'250		236	
Octobre	2'822		284	
Novembre	3'000		318	
Décembre	3'000		343	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin juin 2015, à 50% des autorisations de séjour de courte durée L et 50% des autorisations de séjour B.

⁶ Prestataires de services UE/AELE (durée de mission supérieure à 90 resp. 120 jours): Pour l'année 2015, le contingents d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) a été réduit de 1000 unités et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) de la moitié par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, il reste 2000 permis L et 250 permis B à disposition.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'988	5'876	- 1.9	36'019	34'737⁷	- 3.6
Agriculture	135	199	+ 47.4	1'135	1'261	+ 11.1
Industrie et artisanat	1'183	1'056	- 10.7	7'776	6'744	- 13.3
Services	4'666	4'611	- 1.2	27'054	26'673	- 1.4
UE-17	4'777	4'782	+ 0.1	29'771	28'485	- 4.3
Agriculture	74	89	+ 20.3	584	505	- 13.5
Industrie et artisanat	950	888	- 6.5	6'568	5'601	- 14.7
Services	3'753	3'805	+ 1.4	22'619	22'379	- 1.1
UE-8	997	947	- 5.0	5'061	5'397	+ 6.6
Agriculture	49	96	+ 95.9	448	636	+ 42.0
Industrie et artisanat	219	161	- 26.5	1'107	1'066	- 3.7
Services	729	690	- 5.3	3'506	3'695	+ 5.4
UE-2	202	128	- 36.6	1'078	736	- 31.7
Agriculture	12	14	+ 16.7	102	119	+ 16.7
Industrie et artisanat	14	7	- 50.0	98	71	- 27.6
Services	176	107	- 39.2	878	546	- 37.8
Croatie	4	10	+ 150.0	54	59	+ 9.3
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	1	1	+/- 0.0	24	13	- 45.8
Services	3	9	+ 200.0	30	46	+ 53.3

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté de janvier à juin 2015 par rapport à la même période de l'année précédente dans le secteur « agriculture » et diminué dans les secteurs « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « services », l'immigration a augmenté.

⁷ A l'exclusion „Secteur inconnu“ janvier à juin 2015: 3 personnes.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	8'094	8'568	+ 5.9	40'504	41'353	+ 2.1
Agriculture	1'050	1'412	+ 34.5	5'375	5'294	- 1.5
Industrie et artisanat	960	1'242	+ 29.4	7'503	6'727	- 10.3
Services	6'057	5'879	- 2.9	27'496	29'197	+ 6.2
UE-17	5'826	5'936	+ 1.9	28'089	29'503	+ 5.0
Agriculture	427	545	+ 27.6	1'709	1'639	- 4.1
Industrie et artisanat	837	1'020	+ 21.9	6'346	5'780	- 8.9
Services	4'562	4'371	- 4.2	20'034	22'084	+ 10.2
UE-8	1'593	2'033	+ 27.6	9'036	8'595	- 4.9
Agriculture	460	682	+ 48.3	2'990	2'952	- 1.3
Industrie et artisanat	100	193	+ 93.0	955	758	- 20.6
Services	1'033	1'158	+ 12.1	5'091	4'885	- 4.0
UE-2	644	561	- 12.9	3'223	3'091	- 4.1
Agriculture	163	185	+ 13.5	676	702	+ 3.8
Industrie et artisanat	22	29	+ 31.8	198	186	- 6.1
Services	459	347	- 24.4	2'349	2'203	- 6.2
Croatie	27	35	+ 29.6	130	135	+ 3.8
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	18	27	+ 50.0	83	64	- 22.9
Services	9	8	- 11.1	47	71	+ 51.1

Source : SYMIC

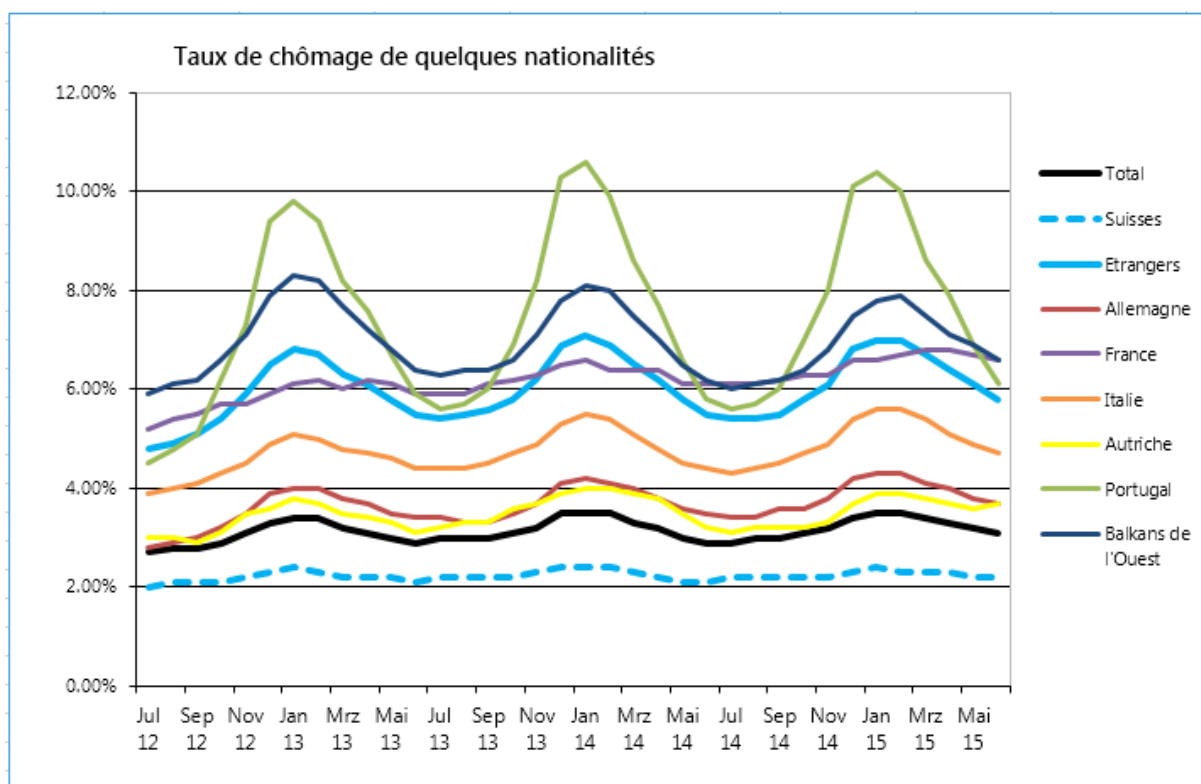
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en juin 2015

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	3'714
Bureaux de consultation, informatique	2'922
Agriculture	1'426
Santé et service vétérinaire	613
Construction	563

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Juin 2014	Juin 2015
Total	2.9 %	3.1 %
Etrangers	5.5 %	5.8 %
Suisses	2.1 %	2.2 %



Source : SECO (représentation SEM).

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	6	8	33.3	50	36	-28.0
Par suite de violence conjugale	0	1		7	3	-57.1
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	7		43	33	-23.3
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	226	205	-9.3	1'215	1'216	0.1
Sans papiers a)	19	7		126	158	25.4
Parent étranger d'un enfant suisse	10	12		53	61	15.1
Intérêts publics majeurs	0	1		33	21	-36.4
Conversion de permis F ⁸ en permis B b)	189	169		965	917	-5.0
Conversion de permis N ⁹ en permis B c)	8	16		38	59	55.3
Autres exceptions ¹⁰	59	60		330	381	15.5
Total	232	213	-8.2	1'265	1'252	-1.0

Source : SYMIC

⁸ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁹ Permis N = requérants d'asile⁸

¹⁰ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹¹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à juin 2015
Somalie	127
Sri Lanka	127
Kosovo	107
Afghanistan	94
Irak	68
Chine	66
Congo	59
Serbie	59
Erythrée	57
Bosnie et Herzégovine	42
Autres	328
Total	1'134

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à Jun 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'048	3'664	+ 20.2	20'370	21'551	+ 5.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	617	748	+ 21.2	4'112	4'243	+ 3.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'431	2'916	+ 20.0	16'258	17'308	+ 6.5

Source : SYMIC

¹¹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'048	3'664	+ 20.2	20'370	21'551	+ 5.8
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'674	1'955	+ 16.8	11'216	11'860	+ 5.7
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'374	1'709	+ 24.4	9'154	9'691	+ 5.9

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à juin 2015
Portugal	2'490
Italie	2'128
Allemagne	1'615
France	1'378
Kosovo	1'051
Espagne	942
Macédoine	716
Inde	679
Etats-Unis d'Amérique	613
Brésil	598
Autres pays	9'341
Total	21'551

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Naturalisations	3'197	3'245	+ 1.5	15'714	15'201	- 3.3
ordinaires	2'135	2'168	+ 1.5	11'309	11'021	- 2.5
facilitées et réintégrations	1'062	1'077	+ 1.4	4'405	4'180	- 5.1

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Jun 2014	Jun 2015	Différence en %
Allemagne	448	428	- 4.5
Italie	393	373	- 5.1
Portugal	187	277	+ 48.1
France	174	264	+ 51.7
Kosovo	287	224	- 21.9
Turquie	133	151	+ 13.5
Espagne	79	114	+ 44.3
Serbie	172	92	- 46.5
Macédoine	93	91	- 2.2
Bosnie et Herzégovine	99	81	- 18.2

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Juin 2014	Juin 2015	Différence en %	Janvier à juin 2014	Janvier à juin 2015	Différence en %
Total	5'299	7'028	32.6	36'838	36'571	- 0.7
octroyées de manière anticipée ¹²	140	196	40.0	952	1'265	+ 32.9

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à juin 2015
Inde	129
Russie	115
Turquie	75
Roumanie	68
Hongrie	64

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 36 571 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à juin 2015, dont 1 265 (3,5 %) de manière anticipée.

¹² La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et

les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-2 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).